

**Conseil Communal de Veytaux**  
Procès-verbal N°06/2017 de la séance du  
Lundi 4 décembre 2017 – à 20h00  
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

---

Présidente : Mme A. Sandmeyer  
**Présents : 31 membres**  
**Excusés : 2 membres**  
Mmes/MM. : M. Pezzutti et A. Wiedmer  
**Absents : 2 membres**  
Mmes/MM. : W. Fossé et J.-M. Pierlot

**L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 DECEMBRE 2017 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation de deux Conseillers communaux
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Dépôt de préavis : Néant
7. Rapport des commissions :
  - a) Relatif au budget 2018 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°12/2017)
  - b) Relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera (préavis N°13/2017)
  - c) Relatif au budget communal 2018 (préavis N°10/2017)
8. Questions et propositions individuelles

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité, le public et le personnel de la Commune.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

## **2. ASSERMENTATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUX**

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, présente Claude Jaccoud et Daro Ouro-Madeli et procède à la lecture du serment d'assermentation.

**M. Jaccoud** et **M. Ouro-Madeli** lèvent la main droite et disent « Je le promets ».

Applaudissements de l'assemblée.

## **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2017**

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

**L. Mareda** explique que son intervention en page 7 était compliquée, avec beaucoup de chiffres. Elle a dès lors préparé un petit texte de correction avec les chiffres exacts.

**J.-F. Pilet** propose que l'on accepte le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017 lors de la prochaine séance, afin que chaque conseiller ait pu prendre connaissance du texte modifié par Mme Mareda.

L'assemblée accepte ce mode de faire.

**J.-F. Pilet** indique qu'en page 7, à la 12<sup>ème</sup> ligne, il a été dit que la taxe serait introduite en deux phases, sous réserve de l'acceptation du Conseil communal lors du vote du budget.

**J.-F. Pilet** précise qu'en page 7, au 2<sup>ème</sup> paragraphe, il a indiqué qu'à Lausanne, le taux est de 12% alors qu'il est de 14%.

**J.-F. Pilet** revient sur la page 8 et précise que la fusion a été évoquée dans le cadre de la commission, mais que ce n'est pas l'objet du préavis (à la place de « la commission y pense à la fusion »).

**J.-F. Pilet** précise qu'en page 9, lors de l'intervention de Mme la Présidente, A. Sandmeyer, il faut que 1/5 des membres acceptent la demande et non pas 7 membres.

**J.-F. Pilet** reprend l'intervention de M. Andler en page 9 et constate que la Municipalité a beaucoup réfléchi, sans « t ».

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote du procès-verbal tel que modifié par J.-F. Pilet.

Avec une abstention, le projet de procès-verbal est accepté.

Le texte proposé par L. Mareda est le suivant :

« L. Mareda constate qu'il y a beaucoup de nouveaux conseillers et souhaite refaire un brin d'histoire.

Au moment de clôture des comptes 2011, la commission de gestion alors présidée par M. P. Andler peut encore remercier les Municipaux pour leur bonne gestion. Les comptes sont joyeux, nous avons un bénéfice et des réserves confortables. Par contre, à la clôture des comptes 2012, c'est le séisme total : une perte de plus de CHF 1'200'000.- a pu être évitée et ramenée à un peu plus de CHF 600'000.- grâce à la dissolution d'une réserve importante (Centrale de Chauffage). A la clôture des comptes 2013, et malgré les revenus à la hausse, l'excédent des charges est de plus de CHF 84'000.-. Or, la dissolution de plusieurs réserves permet quand même d'amortir le découvert et présenter même un petit bénéfice. En 2014, les revenus sont à la hausse, les soldes de la péréquation et de la facture sociale bien favorables. Or, le bénéfice s'élève seulement à CHF 113'000 et la marge d'autofinancement est négative. Force est de constater que nos finances dépendent très souvent des éléments tantôt favorables, tantôt défavorables et sur lesquels la commune n'a que peu ou pas de maîtrise. En 2015, la perte se monte à CHF 239'000.-. En 2016 la perte est de CHF 357'000.- et ça continue malgré le souhait de la Municipalité d'augmenter les impôts de 5 points. L'actuelle commission de gestion, dans son rapport, mentionne ce qui peut être un espoir pour les finances communales, à savoir le déblocage du PGA de Chavannes près Renens et le futur Etablissement multigénérationnel. Pour diminuer les charges, faut-il diminuer le nombre de municipaux ? Ou augmenter les impôts de 10 points ? Si les solutions ne sont pas trouvées, la fusion avec nos voisins est inévitable. Alors, comment faire si on nous dit que le budget est incompressible ? Il faut souligner que notre administration coûte très cher aux citoyens. A titre de comparaison (voir comptes de fonctionnement « Administration »), les dépenses pour l'administration communale par habitant s'élèvent à Corseaux à CHF 820.- env., à Chardonne à CHF 750.- env., à Corsier à CHF 650.- env. (comptes 2016). A Veytaux, il s'agit de CHF 1'460.- env. (budget 2017, 840 habitants). »

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, indique qu'il n'y a pas de communication.

#### **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il y a quatre communications, une de M. Rinaldi, deux de M. Rey Lescure et une de sa part.

**A Rey Lescure** indique que vers le cimetière, il y avait un grillage « moche ». Cette barrière a été changée. C'est notre service de Jardins et voirie qui a fait les travaux. Le matériel a été acheté pour un prix modique. C'est maintenant beaucoup plus accueillant.

**A Rey Lescure** informe les Conseillers qu'un habitant a décidé d'écrire un livre sur les différents syndics de Veytaux et qui se propose de publier un livre retraçant une partie de l'histoire de Veytaux, à travers sa maison, selon la présentation qu'il a fait au Conseil communal. Il a des difficultés pour se faire publier. La Municipalité est très intéressée par la publication d'un tel ouvrage. La Commune ne peut pas prendre en charge totalement cette édition. L'idée est de lancer un soutien à cette publication. Ce livre est passionnant. L'idée est

de faire une souscription lorsque l'on saura le prix du livre. Mais, comme la participation de la Municipalité ne suffira pas, il va être proposé deux solutions aux citoyens. La première consiste en un soutien de l'édition avec un don de CHF 500.- et un livre numéroté et dédié. La seconde est un mécénat avec un don de CHF 3'000.-, avec deux livres dédiés, dont un numéroté de 1 à 5 et le donateur sera personnellement remercié dans le livre.

**I. Rinadli** revient sur les travaux de la route forestière en Malajoux. Les travaux ont été faits tout de suite. Ils se sont terminés rapidement. Il y a une rubrique « divers et imprévus », mais il n'y en a pas eu besoin, donc le montant devrait être inférieur au préavis. Il y a par contre eu l'hiver et les conditions étaient assez pénibles.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, informe qu'une solution a été trouvée permettant de régler le dernier recours pour l'échange de terrains avec la Commune de Chavannes. Cela veut dire que le dernier recourant doit écrire au tribunal pour dire qu'un compromis a été trouvé et qu'il retire son recours. Dès ce moment, le plan de quartier entrera alors en force. C'est une excellente nouvelle.

## **6. DEPOT DE PREAVIS**

Néant

## **7. RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **a) RELATIF AU BUDGET 2018 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°12/2017)**

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, prie le rapporteur, P. Mason, de lire son rapport.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion.

**J.-F. Pilet** demande si dans le cadre de la CIEHL on peut s'attendre à ce qu'il y ait une augmentation de CHF 5.- à CHF 10.- pour la rénovation du 2M2C.

**P. Mason** répond qu'ils peuvent la demander.

**J.-F. Pilet** demande s'il faut alors l'unanimité des communes membres.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que oui, mais qu'on n'y est pas encore.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote du préavis. Avec une abstention, le préavis est accepté.

## **b) RELATIF AU BUDGET 2018 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°13/2017)**

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, prie la rapporteuse, V. Wicht, de lire son rapport.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion.

**J.-F. Pilet** précise que si on regarde le budget, il est mentionné CHF 48.- dans le budget. Ce point devrait être amendé, ce que l'on ne propose pas. On devrait donc spécifier qu'il y a CHF 46.50 pour le fond culturel et CHF 1.50 pour un autre poste.

**V. Wicht** répond que toutes les communes ont décidé de le mettre en priorité pour la culture. Cela a été décidé en séance des syndics.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote du préavis. Avec deux abstentions, le préavis est accepté.

## **c) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2018 (PREAVIS N°10/2017)**

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, prie le rapporteur, J. Raemy, de lire son rapport.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, précise qu'elle va ouvrir la discussion générale, puis nous débattons sur chaque amendement et nous voterons chaque amendement. Finalement, nous voterons le rapport tel qu'amendé.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion.

**O. Gasser** remarque qu'un grand travail de sabrage a fait, malgré le fait que l'on augmente les impôts à la population. Il demande ce que l'on va offrir en plus pour ce que l'on demande en plus.

**Julien Raemy** répond que l'on ne peut rien offrir de plus, puisque tout est globalisé. Le but est de sauver nos acquis plutôt que d'offrir de nouvelles choses.

**J.-F. Pilet** précise que dans le rapport, il est fait mention de plusieurs pistes quant à la question de savoir si la régionalisation répond vraiment aux besoins de Veytaux et pas seulement à répondre à une régionalisation pour laquelle on n'a pas forcément une volonté d'être partie prenante. Nous proposons des économies afin de ne pas perdre de nos prérogatives. On doit faire cet effort pour l'assainissement de la Commune.

**P. Ruch** constate qu'il y a un élément qui peut enrichir la discussion, à savoir que l'acceptation du dézonage se concrétise et il doit en être tenu compte. Il se demande si cela vaut la peine de sabrer autant, si cela amène une manne conséquente.

**Julien Raemy** répond que l'on a emprunté un million de francs cet été et qu'il faudra le rembourser. On va recevoir trois millions de la Commune de Chavannes. Un million va donc partir tout de suite, parce qu'on en a besoin. Le but est de construire le centre intergénérationnel qui va prendre 3-4 ans. Pendant ce temps, la Commune aura des baisses de rentrées et cette somme permettra de faire le tampon.

**J. Grandchamp** indique que dans les recommandations sur Police Riviera, l'économie est de CHF 55'000.-. Il demande si cette économie est incluse dans le budget et sur quelle base.



**J.-F. Pilet** répond que la police cantonale représente deux points d'impôts. Du fait que nous avons une police régionale, cela a été réduit à 1,3 point. Il y a une partie pour l'ASR. En gros, la différence fait CHF 55'000.- parce qu'on a Police Riviera. On se demande pourquoi on paie à double. Pourquoi continuer à payer au Canton, alors qu'on a Police Riviera.

**J. Grandchamp** précise qu'à la police cantonale, tout ce que l'on demande est facturé en sus.

**A. Rey Lescure** indique qu'il y a beaucoup d'informations qui viennent de toutes parts. Il s'est donc renseigné et a des infos claires : pour la police cantonale, que l'on paye CHF 55'000.-, il s'agit des prestations de la police cantonale qui sont liées à la fonction générale du Canton (délits judiciaires notamment). A coté de ça, on a des polices des communes. On a deux options : soit donner mandat à la police cantonale de gérer la sécurité sur notre commune, soit avoir une police municipale. A l'époque, le Conseil communal a décidé d'avoir une police municipale. Si on ne prend que la police municipale, on a CHF 60'000.-. Si on prend la police cantonale, on a deux point d'impôts, plus certaines prestations, soit CHF 80'000.-. On ne s'en sortirait pas aussi bien.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, donne un avis global de la Municipalité sur le travail de la commission. Elle remercie la commission parce qu'elle a travaillé dans l'urgence. Il y avait peu de temps pour travailler et pas d'autres sources. Il y a eu le travail sur les amendements soumis et les rajouts sur le personnel et les jetons de présence des Conseillers communaux. Il y a aussi eu le travail sur les amendements déjà déposés, comme les indemnités de la Municipalité. Sur les indemnités de la Municipalité et du Conseil communal, nous avons eu mercredi la visite préfectorale. Nous avons parlé des indemnités. Le préfet a dit que l'amendement que les conseillers communaux font n'est pas de votre ressort par le fait que nous sommes couverts par le préavis que vous avez accepté lors de la législature précédente. La Municipalité a décidé de faire un geste à ce niveau-là, sur nos honoraires et nos vacations. Ce geste est conséquent, au point de revenir à ce que nous touchions il y a dix ans. Or, dans ce laps de temps, la tâche s'est énormément complexifiée. Nous avons décidé de faire cet effort, mais nous ne pouvons pas vous garantir que dans le montant de la version 2 du budget nous arriverons vraiment à le faire. Nous devrions revenir vers vous avec un préavis. Nous y avons déjà travaillé. Nous voulons être certains que cela corresponde à une réalité et que l'on pourra le mettre en œuvre. Nous ferons un préavis, mais il faut un peu de temps. On a mis CHF 150'000.- au budget pour 2018 et on va faire avec ça. Une fois que l'exercice sera fait, on reviendra avec un préavis. La Municipalité défendra l'entier de sa version 2. Elle défendra ses amendements, notamment la culture et le personnel. Nous avons dit devant la commission que lors de départs à la retraite, nous ne remplacerions peut-être pas, mais nous ne voulons pas licencier du personnel. La somme de Chavannes est un bol d'air. C'est un bol d'air qui va nous permettre de discuter. Je ne suis pas opposée à la fusion, mais je veux que cela se fasse de la bonne façon. Je ne veux pas que Montreux nous récupère parce qu'on est mal. Il doit y avoir un dialogue. Cet argent nous laisse voir l'avenir un peu plus sereinement. Cet argent va nous permettre d'avoir ce dialogue.

**J.-F. Pilet** indique que selon l'art. 29 al. 3 LC, la décision sur la rémunération de la Municipalité est prise, en principe, une fois par législature. Elle a été décidée dans la législature précédente. Quant aux indemnités du Conseil communal, on propose une modification du budget et on devra faire après un préavis à ce sujet.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que dans la loi, le « en principe » signifie que ce n'est pas obligatoire. Le préavis de la rémunération du Conseil communal proviendra de la Municipalité.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 1.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur le sous-amendement 1.

**O. Gasser** aimerait savoir si un tel sous-amendement entre en force, que se passera-t-il alors si le préavis futur est refusé.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, répond que ce serait alors le préavis précédent qui s'appliquerait.

**J.-F. Pilet** constate donc de la nécessité d'avoir le futur préavis. Selon la commission, cet amendement doit conduire à un préavis. Le préavis précédent ne fixe pas un plafond, mais les indemnités. Si les indemnités sont revues à la baisse, il doit y avoir un préavis qui fixe le montant des indemnités.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que l'on peut garder notre préavis tel que nous l'avons et jouer avec les vacations. On va voir jusqu'où on peut travailler avec ces vacations, sans toucher le fixe. On ne garantit pas d'y arriver. On ne peut pas non plus réduire le taux. Ce n'est pas réaliste.

**J.-L. Puenzieux** rajoute que la question est claire : nous souhaitons arriver à un budget de 0. On souhaite que les propositions soient votées et on se renseignera après quelles sont les possibilités d'exiger le préavis et le respect des décisions.

**I Rinaldi** constate qu'il lui arrive de prendre du temps pour la Commune, même s'il n'est pas physiquement présent ici. Ce sont des heures de représentation qui permettent d'obtenir des subventions. Il y a des séances importantes où il faut être présent. Si on n'est pas présent, on ne touche pas les subventions pour des travaux que l'on a réalisés. On passe pas mal d'heures. Mais ce sont des « mauvaises » heures, dans le sens où on a une séance le matin, une séance à midi et une séance le soir. Tous les membres de la Municipalité ont une flexibilité dans l'emploi du temps du travail. S'il y a des heures de représentation dans le cadre de la Municipalité, il faut les reprendre en heures de congé et donc diminuer les heures de travail. Il faut une certaine flexibilité. En diminuant son temps de travail, cela doit être compensé par les indemnités.

**J.-M. Emery** rajoute que même ceux qui ont des emplois flexibles doivent réduire leur taux. On a des représentants de l'ASR qui touchent CHF 11'000.-, c'est un montant qui est déduit ailleurs. Igor Rinaldi va régulièrement du côté de Château-d'Oex. Mme la Syndique va le samedi matin pour inspecter les corps de police et pompiers. La police des constructions, c'est tous les jours. 20% pour les Municipaux, c'est largement plus. On est arrivé à CHF 150'000.-, parce qu'on a éliminé le maximum de ce que l'on pouvait. En-dessous, cela devient un sacerdoce. Le travail que l'on a fait jusque là devrait être respecté.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, constate que cela concerne aussi le manque de caisse de pension. Si on regarde les autres communes de la Riviera, il y a une caisse de pension. On n'a pas d'assurance-maladie non plus. Dans notre version 2 du budget, on a voulu inverser la tendance. La situation n'est pas catastrophique, mais on a un manque de liquidités. On est la Commune la moins endettée du district. On a une prise de conscience et on veut inverser la tendance. On ne peut pas faire plus. Veytaux fait partie d'une région. Elle encourage les Conseillers communaux à soutenir la Municipalité.

**O. Gasser** précise que le respect du travail qui est fait est là. Il s'inquiète quand il entend que la Municipalité va « essayer » d'appliquer ce qui a été décidé au budget.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rajoute que c'est un engagement. On va faire des tris dans les endroits où l'on va pour représenter la Municipalité. Il y a des représentations où on n'a pas besoin d'être deux. On va faire baisser ce nombre de vacations, mais on n'est pas sûr d'y arriver.

**J. Raemy** demande si la Municipalité aura fait cet effort si le Conseil communal avait voté les 74 points d'impôts.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond qu'ils avaient repris leurs chiffres pour les vacations et les salaires. On avait mis CHF 230'000.- qui était le plus bas de toutes les Communes du district. On pensait avancer avec le rythme que l'on avait et qui correspond à un rythme normal.

**I. Rinaldi** indique que cette réflexion, il se l'est déjà faite sur l'exercice actuel. On a un bon échantillonnage. On va essayer, notamment par rapport aux imprévus. On n'a pas attendu le budget 2018 pour y penser.

**J. Delmatti** précise que si on compare avec une commune comme Henniez, il y a CHF 13'000.- par année pour la Municipalité. En faisant 3 fois ce montant, on aurait CHF 39'000.-.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond qu'il n'y a pas de régionalisation à Henniez. Nous faisons partie de cette région. Blonay a des coûts de CHF 380'000.- et St-Légier de CHF 375'000.-. Il faut comparer les chiffres avec les Communes qui ont les mêmes représentations que notre commune.

**P. Ruch** constate que l'effort de la Municipalité par rapport à la diminution de ses revenus représente quand même 30%. Il y a un effort supplémentaire qui est demandé, mais il se demande s'il faut à tout pris viser un budget à 0. Il ne trouve pas nécessaire de baisser à ce point. Il ne faut pas mettre une pression complémentaire. Il est d'avis de laisser courir cette année et de voir.

**A. Rey Lescure** confirme les propos de ses collègues et remercie M. Ruch pour son intervention. Entre le budget 1 et sa version 2, on a moins 35%. Avec le budget 2017, on a moins 41%, Si on compare avec les comptes 2016, on est à moins 44%.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote du sous-amendement 1. Avec 7 voix pour et 2 abstentions, le sous-amendement n°1 est refusé.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 1. Avec 5 voix contre et 4 abstentions, l'amendement n°1 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 2.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur le sous-amendement 2.

J.-F. Pilet propose à la commission de retirer ce sous-amendement.

La commission retire le sous-amendement.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 2. Avec 1 abstention, l'amendement n°2 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 3.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur le sous-amendement 3.

**J. Raemy** indique que la vision de la commission est de dire que l'on paie déjà les CHF 48.-, on ne veut pas encore payer des compléments à la culture.



**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que ces éléments ont à voir avec l'histoire Montreux-Veytaux. Ce ne sont pas des institutions régionales, mais communales de Montreux et Veytaux. Au vu de ce qu'il se fait, je vous prie de ne pas soutenir ce sous-amendement. Nous avons informé ces institutions que nous avons des difficultés, mais on ne veut pas tout supprimer.

**J. Raemy** précise que l'idée est d'offrir un budget de CHF 5'000.- à répartir comme vous voulez. On supprime CHF 2'000.- On n'a pas des postes différents, on a un poste divers à CHF 5'000.-. Ces éléments font partie des conventions que l'on a avec Montreux. C'est mal venu de couper les subventions.

**J.-L. Puenzieux** rajoute que la commission a voulu une économie de CHF 2'000.- sur le poste. La Municipalité a par contre toute latitude pour la gestion de ces CHF 5'000.-.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote du sous-amendement 3. Avec 9 voix pour, 12 contre et 5 abstentions, le sous-amendement n°3 est refusé.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 3. Avec 5 voix contre et 4 abstentions, l'amendement n°3 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 4.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur le sous-amendement 4.

**I. Rinaldi** indique que ce sont les subventions qui sont données à des institutions sportives. Il faut qu'un ou plusieurs jeunes de Veytaux soient membres de ces sociétés sportives. Cela peut aller à l'autre bout du district, c'est large. En ce qui concerne le Sonchaux Acro Show, c'est le gros événement sportif, de portée internationale. Ce sont des gens qui jouent le jeu. La Commune de Veytaux est chaque fois mise en avant. La prochaine édition sera la 10<sup>ème</sup>.

**J.-F. Pilet** précise qu'en regardant les comptes 2016, on voit que c'est une position très aléatoire. Il y a une indemnité de CHF 15'000.- pour ces jeunes. Cela fait beaucoup d'argent.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que c'est une raison spéciale : nous avons un municipal tireur et c'est la channe « challenge dame » de la course Montreux-Rochers de Naye. C'est une seule fois.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote du sous-amendement 4. Avec 9 voix pour et 2 abstentions, le sous-amendement n°4 est refusé.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 4. Avec 6 voix contre et 2 abstentions, l'amendement n°4 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 5.

**A. Rey Lescure** revient sur une question posée dans le rapport. Sur l'année 2017, il y a eu 80 personnes depuis Bonivard sur 140 en tout. Au retour, 186 personnes en tout, dont 107 à Bonivard. Ainsi, 57% proviennent de Veytaux. Si Territet n'avait pas accepté, cela nous coûterait plus cher.

**J.-F. Pilet** constate que si les gens montent à la place du village, cela ne veut pas forcément dire qu'ils sont tous veytausiens. On s'est demandé si des transports par des employés de la Commune seraient possibles : oui si on ne fait pas payer les personnes à l'intérieur du bus. On ne va pas transporter des montreusiens. On propose juste qu'une réflexion soit faite. On a un poste au budget pour CHF 400.- et on pourrait noyer cela ailleurs.

**A. Rey Lescure** remercie M. Pilet. Si on met de côté les assurances, juste pour le mois de janvier, 5 personnes ont pris le bus à Veytaux et 5 sont montés au Marché Couvert. Il aurait donc fallu faire 2 allers-retours. Les frais ne sont pas excessifs.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rajoute qu'il ne faut pas oublier que pendant ce temps-là, les employés ne font pas autre chose pour la Commune.

**J.-F. Pilet** précise que c'est pour ça qu'il n'y a pas d'amendement dans ce sens.

**J.-M. Emery** constate que l'on demande déjà à la population de payer plus d'impôts. On ne peut pas leur supprimer en plus tous les services.

**J.-F. Pilet** remarque qu'à l'époque, il s'était déjà opposé au petit bus. Il est donc cohérent avec lui-même.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 5. Avec 1 voix contre et 1 abstention, l'amendement n°5 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 6.

Il n'y a pas de remarque.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 6. Avec 1 abstention, l'amendement n°6 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 7.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur le sous-amendement 7.

**J.-M. Emery** constate que cet amendement est le plus discuté dans les propositions de la Municipalité dans son préavis. Personnellement, il n'était pas favorable à l'augmentation de l'impôt sur les divertissements. C'est un impôt d'opportunité. Par contre, quand on a envoyé notre Syndique au casse-pipe, cela a été discuté et la proposition était d'augmenter progressivement pour faire passer la pilule. Il y a aussi un risque que ces gens se battent contre cet impôt et que l'on se retrouve l'année prochaine sans cet impôt. C'est légal. Il enjoint les Conseillers à accepter cette proposition, afin que l'on puisse garder la tête haute au Château.

**J. Raemy** rajoute que pour l'impôt sur le Château, on nous avait dit qu'il ne fallait pas y toucher. Or, on voit que c'est possible. Cela fait des années que cet impôt n'a pas bougé. Il n'y a pas de pourcentage, mais un taux fixe. En revanche, on demande aux citoyens d'augmenter les impôts, et ceci sans réduction les 6 premiers mois.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, explique que leur préoccupation est de garder une bonne relation avec le Château. On pourrait envisager de faire payer le parking. Pour le moment cela fonctionne comme ça. Si on a cette possibilité de garder les bonnes relations et d'augmenter la taxe progressivement, c'est mieux.

**J.-F. Pilet** constate que c'est vraiment l'élément clé. On fait tous un effort pour les finances communales et il n'y a pas de raison que le Château ait un aménagement, Il est faux de dire qu'il va faire recours. Le Canton ne va pas décider de bouger cet impôt, alors qu'il rapporte CHF 5 millions à Lausanne. Les taxes doivent partir dès le 1<sup>er</sup> janvier, pas d'exception.

**J.-M. Emery** rajoute que Lausanne touche peut-être CHF 5 millions, mais la Ville redonne beaucoup pour la culture. Nous, on n'apporte rien au Château. On n'entretient pas les quais, même pas l'éclairage depuis la gare jusqu'au Château. L'impôt n'est pas comparable. Le Canton pourrait intervenir. Il n'y a plus d'autres Communes qui ont cet impôt.

**V. Schweizer Ronnerström** indique que notre syndique a précisé que par rapport au Château, il y a souvent des concessions qui sont faites par la Commune.

**J.-M. Emery** rappelle qu'il y a des contraintes historiques et d'urbanisme par rapport au Château. Cela nous apporte aussi l'apport touristique. Le Canton va prendre à charge une bonne partie de la réfection de la route cantonale dans la zone du Château.

**D. Holland** demande si les Amis du Château ne pourraient pas participer aux frais.

**J.-F. Pilet** répond qu'il y a un peu de retour qui est fait chaque année, mais que c'est très ponctuel.

**J.-F. Pilet** rappelle que par le passé, il y avait eu un plan de quartier et tous a été refusé. Il en va de même pour le Clos-de-Chillon. Le Château a donc son importance, mais il peut parfois aussi avoir un impact négatif. .

**J.-M. Emery** remarque que l'impact positif s'est monté à CHF 305'000.- par année. Si cet impôt rapporte aussi CHF 305'000.-, je proposerai de laisser l'engagement de la Commune d'augmenter progressivement et de s'assurer la pérennité de son paiement par la suite.

**J.-L. Puenzieux** constate que lors du précédent Conseil, on a voté sur le taux d'imposition. On a défendu une proposition d'augmentation. Il n'y avait pas de question que l'on allait négocier avec le Château. On doit respecter ce qui a été voté.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rappelle que cet aspect a été évoqué lors du dernier Conseil.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote du sous-amendement 7. Avec 2 voix contre et 4 abstentions, le sous-amendement n°7 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 7. Avec 6 voix pour et 5 abstentions, l'amendement n°7 est refusé.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 8.

Il n'y a pas de remarque.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 8. L'amendement n°8 est accepté à l'unanimité.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 9.

Il n'y a pas de remarque.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 9. L'amendement n°9 est accepté à l'unanimité.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 10.

**A. Rey Lescure** explique qu'en proie à des difficultés financières, la Municipalité a proposé que la vinification soit réglée en bouteilles et non en espèces.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 10. L'amendement n°10 est accepté à l'unanimité.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 11.

Il n'y a pas de remarque.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 8. Avec 1 abstention, l'amendement n°11 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 12.

Il n'y a pas de remarque.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 12. L'amendement n°12 est accepté à l'unanimité.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 13.

**J. Raemy** explique qu'à titre d'équité envers les contribuables, la commission propose une réduction des jetons de présence des membres du Conseil communal. On réduit aussi nos honoraires.

**J.-F. Pilet** rajoute que le préavis qui avait été déposé le 3 octobre 2011 était présenté par le Bureau. C'est donc bien un préavis du Bureau.

**P. Ruch** demande s'il faut un préavis.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, répond que si l'amendement est accepté, il faudra faire un préavis.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 13. Avec 2 abstentions, l'amendement n°13 est accepté.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 14.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique à M. Pilet que c'est lui qui voit, puisqu'il est président de la Fête au village.

**J.-F. Pilet** répond que c'est une couverture de risque, pas une subvention. En cas de déficit, une couverture est garantie. Il n'y aura pas de déficit à la fête au village.

**J. Grandchamp** rajoute que la fête au village est une chose, mais qu'il y a aussi Pro Veytaux. Il y a eu la soirée de Jazz avec Cosa Nostra ici à la grande salle. Il y a eu 81 entrées, dont 8 seulement étaient de Veytaux.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que dans cet amendement, on ne touche pas le subsidie à Pro Veytaux. La Municipalité soutient Pro Veytaux.

**J. Grandchamp** remercie la Municipalité pour son soutien. Il faut que les gens viennent à la Fête au Village et aux autres manifestations de Pro Veytaux.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 14. L'amendement n°14 est accepté à l'unanimité.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion sur l'amendement 15.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique que la Municipalité ne soutient pas cet amendement et même s'y oppose fortement. Notre personnel fait le travail qui lui est demandé et nous sommes satisfaits. Au sein de la Municipalité, on a dit que s'il y a un départ, on étudiera la possibilité de ne pas le remplacer, mais on ne sait pas où tailler pour l'instant.

**J.-M. Emery** précise également que ce n'est pas le 4 décembre que l'on peut dire que l'on licencie 0,4 personne pour le 1<sup>er</sup> janvier suivant. Tout ça pour faire une économie de CHF 40'000.-, ce qui n'est même pas certain, parce que n'est pas forcément le salaire le plus élevé qui sera touché. On va faire cette réflexion, mais pas maintenant. Cette proposition est exagérée et presque sans réflexion. Le personnel doit continuer à travailler, ce n'est pas une charge supplémentaire.

**O. Gasser** considère que la commission a voulu faire de l'esthétique, mais ce n'est pas sérieux et ce n'est pas faisable.

**A. Rey Lescure** précise qu'ils ont déjà réfléchi et discuté. Si on a un départ à la retraite et que l'on ne rembauche pas, on aura de la sous-traitance. D'un côté, les Conseillers veulent diminuer les EPT et de l'autre leur augmenter le travail avec les allers-retours jusqu'à Montreux. Cela n'est pas cohérent.

**I. Rinaldi** rajoute que dans certains secteurs, on s'aperçoit que l'on est juste à l'équilibre lorsque tout va bien. Dès que quelqu'un est malade, on est clairement en sous-effectif.

**V. Schweizer Ronnerström** souligne le travail excellent du personnel.

**P. Mason** demande si EPT signifie équivalent plein temps.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, répond que c'est une unité de mesure.

**J.-F. Pilet** précise que le travail fait par le personnel est remarquable. Le but est de se poser la question lors d'un départ. C'est surtout la réflexion qui doit être faite. Le travail que l'on fait ne peut-il pas être sous-traité et faire des économies. C'est un point d'impôt, ce qui n'est pas négligeable.

**A. Rey Lesure** explique que les avantages d'être une Commune à part entière, on a un greffe qui travaille beaucoup plus vite. C'est pareil pour le personnel communal. La Municipalité est d'accord avec la dernière phrase. La sous-traitance signifie qu'une entreprise tierce vient, fait 4h de ménage et repart. S'il y a besoin de quelque chose entre deux, il n'y a pas le personnel.

**Ph. Andler** rajoute que l'amendement proposé demande qu'on licencie quelqu'un sur 2018. Il demande de refuser cet amendement. Nous allons prendre des dispositions pour aller dans ce sens, mais on parle d'humains. C'est vulgaire de parler de ça de cette façon.

**J.-M. Emery** constate que ça ne joue pas si la personne, équivalent plein temps, est le concierge. Ce dernier prépare la salle et ce n'est pas une entreprise externe qui va faire ce travail.

**J. Raemy** explique que le 0,4 EPT ne vise personne, mais propose de réduire un peu le temps de certaines personnes. Ce n'est pas un licenciement. C'est une manière de travailler.

**O. Gasser** constate que visiblement, tout le monde est tous d'accord qu'il y a une discussion à avoir, mais le mettre dans le budget, c'est exagéré.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, remercie les Conseillers pour les propos tenus sur le personnel. On ne va pas soutenir la commission, mais on a déjà cette réflexion. Elle prie les Conseillers de ne pas voter cet amendement.



**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote de l'amendement 15. Avec 3 voix pour et 3 abstentions, l'amendement n°15 est refusé

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique que la Commune accuse actuellement un déficit de CHF 78'415.-

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, procède au vote du préavis tel qu'amendé. Avec 2 abstentions, le préavis tel qu'amendé est accepté.

## 8. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, ouvre la discussion.

**V. Schweizer-Ronnerström** demande ce qu'il en est du Clos-de-Chillon.

**J.-M. Emery** répond qu'actuellement, l'entreprise est entrain de consolider le mur de soutien. Le principe de consolidation a été approuvé par la Municipalité. On a eu un recours contre cette décision et on a gagné. Actuellement, la situation n'en est que là. La Municipalité a aussi retiré tous les permis qui étaient en vigueur. Il y a un recours à la CDAP. Le but est de faire pression pour rapidement avoir un nouveau projet réalisable qui pourrait être accepté par la Municipalité. La Commune n'assume pas de frais pour ces procédures, car elles sont prises en charge par notre protection juridique.

**K. Armstrong** demande quel est ce chantier au milieu du village.

**J.-M. Emery** indique qu'ils sont au bénéfice d'un permis de construire qui date de 3 ans environ. Toute la partie arrière du bâtiment va être démolie et reconstruite. Actuellement, cela se passe bien. La démolition sera un peu difficile, mais la reconstruction devrait bien se passer, avec peu d'impact sur la circulation. Une circulation alternée a été mise en place et cela devrait rester quelques temps. Actuellement, il y a un éclairage public enlevé, le temps de la démolition.

**K. Armstrong** demande ce qu'il advient de la Pinte communale.

**J.-M. Emery** répond que cela va rester un appartement.

**J.-M. Emery** précise que la maison Orlatti a posé des bennes devant le bâtiment de M. Foretay après avoir demandé à la Commune. Ils n'arrivent en effet pas à en mettre deux devant le chantier.

**C. Jaccoud** indique qu'il est un « bébé » au sein de notre Conseil communal. Il habite à la Rue du They. Il précise qu'il ne va pas être très efficace pour l'instant parce qu'il doit se faire opérer mercredi. Mais dès son retour, il promet d'être attentif aux affaires communales et à donner entière satisfaction. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Applaudissements.

**S. Welle** indique que les cartes du village gourmand donnent la possibilité d'avoir 4 entrées et 3 desserts pour CHF 45.-. C'est idéal comme cadeau de Noël.

**I. Rinaldi** précise qu'il y a une promotion par la Riviera pour les Rochers-de-Naye. Le 7 janvier 2018, il y a une journée de l'école suisse de ski. Pour CHF 18.-, les gens ont accès au ski et à un cours d'une demi-journée. Cela vise les gens qui ne savent pas skier ou qui n'ont pas l'occasion de skier. Il y aura peut-être besoin de quelques volontaires pour accueillir les gens sur place. S'il y a des intéressés comme bénévole, on peut se renseigner sur le site <https://www.ecoleskimontreux.ch/>.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, remercie l'assemblée pour le beau débat de ce soir, pour la sérénité des débats et d'avoir octroyé un budget à la Municipalité. Elle adresse de bons vœux pour de belles fêtes de Noël et une superbe année 2018. Elle précise qu'un apéritif suivra à la fin de la séance.

Applaudissements

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, remercie pour les discussions constructives au sein du Conseil. Elle précise que la FSG cherche un caissier.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, souhaite une bonne soirée et de belles fêtes de fin d'année à tout le monde. Elle rappelle que la prochaine séance aura lieu le 5 mars 2018.

**Mme la Présidente, A. Sandmeyer**, remercie et clôt la séance, il est 22h26.

### Prochaines séances du Conseil

5 mars, 30 avril, 11 juin, 10 septembre, 29 octobre et 3 décembre 2018

La Présidente

  
A. Sandmeyer



La Secrétaire

  
A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 4 décembre 2017